



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bolivie

Question écrite n° 28761

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de plusieurs syndicalistes paysans détenus depuis le 10 avril 2003 en Bolivie : Francisco Cortes, Carmelo Penaranda et Claudio Ramirez. Le plus connu d'entre eux, le dirigeant de l'association paysanne colombienne Francisco Cortes, est accusé de trafic de drogue. Ils sont à ce jour tous trois détenus dans une prison de haute sécurité à La Paz. Pour tous ceux qui connaissent les activités syndicales de Francisco Cortes, les charges retenues à son égard ne seraient que des calomnies inventées par le gouvernement colombien afin de faire taire un opposant politique. En conséquence, elle lui demande de se renseigner auprès des gouvernements boliviens et colombiens afin de connaître avec précision la réalité des poursuites engagées contre Francisco Cortes, et, le cas échéant, d'intervenir auprès du gouvernement bolivien afin d'obtenir la libération de ces trois syndicalistes.

Texte de la réponse

Les indications recueillies par notre ambassade à La Paz auprès des autorités boliviennes font apparaître que M. Francisco Cortés a effectivement été arrêté à El Alto le 10 avril dernier, en compagnie de deux ressortissants boliviens, M. Carmelo Penaranda, l'un des dirigeants des planteurs de coca (« cocaleros ») du Chaparé, et M. Claudio Ramirez, ancien maire de La Asunta et lui-même « cocalero », ainsi que de deux jeunes filles mineures, lesquelles ont été depuis remises en liberté. Au cours de l'arrestation, quatre sacs contenant un total de 2 286 grammes de cocaïne auraient été saisis. Les trois prévenus se trouvent actuellement en détention préventive à la prison de Chonchocoro à La Paz, dans l'attente de leur procès. Le Gouvernement maintient une grande vigilance à l'égard de la situation des droits de l'homme en Bolivie, pays qui connaît une situation politique et sociale difficile. Il a été demandé à notre ambassade à La Paz d'être attentive à la procédure ouverte contre MM. Cortés, Carmelo Penaranda et Claudio Ramirez, ainsi qu'à tout élément qui tendrait à établir qu'ils ont été victimes d'une violation de leurs droits.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28761

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8719

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 3990